

le jeudi 20 mars 2003

13 heures

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Ashfield, vice-président, assume sa suppléance.

L'hon. P. Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Vivez vos vacances au Nouveau-Brunswick! : Guide touristique officiel 2003*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. N. Betts :

43, *Loi modifiant la Loi sur les sociétés en nom collectif*;

44, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'étude des motions émanant des députés, pour laquelle deux heures sont prévues.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Services familiaux et communautaires puis en Comité plénier pour étudier le projet de loi 30.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

18, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, est en conséquence lu une troisième fois, et il est ordonné qu'il soit adopté.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

42, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

À 18 heures, la séance est suspendue d'office jusqu'à 19 heures.

19 heures

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ORDINAIRE 2003-2004		Votés (\$)
MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES		
Services généraux et planification		7 565 000
Services sociaux familiaux et communautaires		388 846 000
Sécurité du revenu		230 508 000
Services d'habitation		69 748 000
Élaboration et surveillance des programmes		3 683 000
Moins : crédits législatifs		35 000
Votés		700 315 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX
ET COMMUNAUTAIRES

Habitation 7 095 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2003-2004

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Services familiaux et communautaires 1 900 000

AVANCES DE PETITE CAISSE

Services familiaux et communautaires 24 000

STOCKS

Services familiaux et communautaires 100 000

La Chambre adopte ces crédits.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Ashfield, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. Bernard, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

30, Loi sur l'électricité.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 23 heures.